

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2023

PLR 2021 - (N° 1094)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF14

présenté par

M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux et Mme Pires Beaune

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4 , insérer l'article suivant:

Avant le 1^{er} septembre 2023, le Gouvernement remet au Parlement un rapport justifiant l'annulation d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement non consommés en 2021 et non reportés de la mission « Enseignement scolaire » du budget général de l'État.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à demander au Gouvernement de remettre au Parlement, avant le 1^{er} septembre 2023, un rapport qui justifie l'annulation d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement non consommés en 2021 et non reportés de la mission du budget général de l'État « Enseignement scolaire ».

En effet, l'article 4 procède à l'annulation d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées pour cette mission, à hauteur de 249 millions d'euros, qui portent principalement sur le programme « Enseignement scolaire public du second degré ».

L'article 4 procède par ailleurs à l'annulation de crédits de paiement non consommés et non reportés pour cette mission, à hauteur de 244 millions d'euros.